Le 17 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée contre la précarité énergétique : nos priorités pour répondre aux besoins des 12 millions de personnes concernées

À l'occasion de la 6e édition de la JCPE du 18 novembre 2026, l'Uniopss, avec 18 autres organisation parties prenantes, appelle les candidat.e.s à l'élection présidentielle à s'engager concrètement sur un certain nombre de mesures pour lutter contre la précarité énergétique. Elle affiche, en ce sens, plusieurs propositions dans le cadre de l'examen en cours du PLF 2027 et du projet de loi Relance logement.

Cette année encore, l'Uniopss fait partie des 19 organisations sociales et environnementales qui pilotent la Journée contre la précarité énergétique, aux côtés d'un comité de soutien de 33 membres (collectivités, associations, entreprises, syndicats).

Alors que le projet de loi de finances et le projet de loi Relance Logement sont en cours d'examen au Parlement, et à la veille de la Présidentielle, l'Uniopss soutient et porte plusieurs mesures en lien avec la charte contre la précarité énergétique :

- **La sanctuarisation d'un budget de 4 milliards d'euros pour MaPrimeRénov' dans chaque PLF, et tout particulièrement dans le PLF 2027.** C'est une nécessité pour répondre aux besoins des 35 % de ménages qui souffrent du froid dans leur logement l'hiver et aux 65 % de français qui sont confrontés à des vagues de chaleur estivale désormais récurrentes.
- **L'application des obligations de décence énergétique portées dans la loi Climat et Résilience de 2021, et donc la suppression de l'article 6 du projet de loi Relance Logement en cours d'examen** qui tend à reporter les obligations de travaux dans les passoires et bouilloires thermiques. C'est indispensable pour éviter que 8 000 personnes ne meurent encore de la chaleur en 2027.
- **Dans la perspective de la Présidentielle, l'adaptation de toutes les formes d'habitat à la canicule dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle pour 5 ans pour l'hébergement, le logement accompagné, le logement social et la rénovation énergétique des logements privés**. Cette loi prévoirait, entres autres, un

investissement dans la rénovation globale des bâtis et les équipements ponctuels de type brasseurs d'air et protections solaires.

- **La création d'un réseau Santé Logement** réunissant professionnels de la santé et acteurs du logement pour démontrer l'impact de conditions de logement dégradées sur la santé : les logements passoires ou bouilloires causent en effet trois fois plus de crises d'asthme, deux fois plus de bronchites chroniques, et multiplient par quatre les risques de décès. L'Uniopss a déjà œuvré pour le rapprochement de ces deux secteurs à travers une étude pour améliorer les articulations entre les secteurs de la santé et du logement.
- **L'attention portée au public jeunes précaires dans la lutte contre la précarité énergétique**. 60% des 18-34 ans ont en effet rencontré des difficultés pour payer leurs factures d'énergie, soit plus que le reste de la population, difficultés qui viennent s'ajouter à celles pour accéder à l'habitat.
- **La préservation des moyens pour accompagner socialement les publics précaires à la rénovation de leur logement. Une préservation mise en danger par la volonté annoncée de supprimer, à échéance de fin 2027, les programmes CEE accompagnement** (les SLIME, STOP Exclusion, Toits d'abord, Bail Rénov et ACTEE), ce qui impacterait notamment plusieurs acteurs associatifs particulièrement impliqués dans l'identification et l'accompagnement des publics précaires, ainsi que dans le financement des travaux.

Nous appelons donc les parlementaires et le gouvernement à tenir bon sur un calendrier ambitieux dans le cadre du projet de loi Logement, et à prendre en compte ces priorités indispensables et atteignables pour préserver la santé de tous, en particulier des publics fragiles (jeunes précaires, personnes âgées, enfants).

Contacts presse
Valérie Mercadal
01 53 36 35 06
vmercadal@uniopss.asso.fr

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les Solidarités

Qui sommes-nous ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.
Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.